



CNFM
COMITE NATIONAL FRANÇAIS DE MECANIQUE
Siège social : Académie des Sciences
23 Quai Conti
75006 Paris – France

Adresse postale :
P. Suquet
LMA/CNRS
4 Impasse Nikola Tesla
CS 40006
13453 Marseille Cedex 13

Le 10 janvier 2022

Subvention pour participation de jeunes chercheurs à des congrès internationaux en 2021

Poursuivant son partenariat avec l'Association Française de Mécanique (AFM), le Comité National Français de Mécanique (CNFM) dispose d'allocations pour favoriser la participation de jeunes chercheurs et chercheuses permanent(e)s à des colloques internationaux se tenant à l'étranger en 2022. Les candidatures féminines sont encouragées.

Les conditions d'attribution de ce soutien financier sont les suivantes :

- les candidat(e)s, enseignant(e)s ou chercheurs (ses) sur poste permanent (les doctorants ou post-doctorants ne sont pas éligibles), devront être âgé(e)s de moins de 40 ans au 1er janvier de l'année du congrès,
- communication dans un congrès international de haut niveau (les colloques labellisés IUTAM et EUROMECH sont automatiquement éligibles et particulièrement recommandés, mais d'autres le seront sous réserve que leur qualité scientifique soit avérée). Le congrès doit se tenir à l'étranger.

Les subventions sont accordées après examen des dossiers par une commission mixte AFM/CNFM, dans la limite des possibilités. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, elles peuvent prendre plusieurs formes :

- pour une participation en présentiel, l'allocation est de 500 €,
- pour une conférence se tenant sous forme virtuelle, seuls les frais d'inscription sont pris en charge dans la limite de 500€,
- pour les conférences qui devront être reportées d'un an en fonction de la crise sanitaire, si le dossier est retenu l'accord de financement est prolongé d'un an.

Pour les conférences qui devront être annulées, il n'est pas prévu de report sur une autre conférence, l'examen du dossier portant sur le couple candidat/conférence.

Les subventions sont versées au retour de mission (si le congrès se tient en présentiel) et sur justificatifs. Ce dispositif est destiné à faciliter les missions, pas à les prendre en charge intégralement. Il est donc recommandé de s'assurer que le complément de financement pourra être trouvé.

Le dossier de candidature comportera :

- un CV avec l'âge du (ou de la) candidat(e), la liste des publications des 5 dernières années,
- un lien vers un site web du (ou de la) candidat(e),
- les références du congrès (lieu, date, composition du comité scientifique, site web),
- le texte de la communication soumise (ou acceptée le cas échéant),
- une brève lettre de motivation.

Le dossier sera envoyé par courrier électronique au Secrétaire Général du CNFM (J. Magnaudet Jacques.Magnaudet@imft.fr) avant le 28 Février 2022 pour les colloques se tenant jusqu'à fin septembre 2022 et avant le 30 juin 2022 pour ceux se tenant du 1er octobre 2022 à fin Mars 2023.

Pierre Suquet
Président du CNFM
(jusqu'au 30/06/2022)

Nicolas Moës
Président du CNFM
(à compter du 01/07/2022)